



8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

44° RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE 12 avril 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 9-56
du 12/01/2025

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 3 février 2025 : Parution du règlement et ouverture des engagements

Lundi 31 mars 2025 à minuit : Clôture des engagements

Dimanche 6 avril de 8h à 13h : 1^{er} jour des reconnaissances **et des vérifications administratives obligatoires avec mise à disposition du Road Book** - Pièces auto Pessans -ZA Combe Parnette – 25440 Lavans les Quingey

Samedi 12 avril de 7h à 10h30 : 2^{ème} jour des reconnaissances **et des vérifications administratives obligatoires avec mise à disposition du Road Book** - Pièces auto Pessans- ZA Combe Parnette – 25440 Lavans les Quingey

Samedi 12 avril de 6h45 à 10h45 : Vérification techniques obligatoires - Pièces auto Pessans -ZA Combe Parnette – 25440 Lavans les Quingey

Samedi 12 avril à 6h45 : Heure de mise en place du parc de départ

Samedi 12 avril à 10h45 : 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 12 avril à 11h30 : Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : – PC du rallye : Garage Gap Automobiles- ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives

Samedi 12 avril à 12h30 : Départ de ZA Lavans Quingey

A partir de 19h04 : Arrivée à ZA Lavans Quingey

Vérification finale : Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

Publication des résultats du rallye : samedi 12 avril, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.

Remise des prix samedi 12 avril sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 12 avril 2025, le Rallye Régional de Séquanie en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n° 9-56 en date du 12 /01/ 2025.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 09, 10 et 11 avril 2025 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie : Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Présidente de Collège	Josiane CHARLEUX	licence n° 9434	04/03
Commissaires Sportifs	Alain MALSOT	licence n° 131406	04/10
	Anne CARDINAL	licence n° 199648	03/26
Directeur de Course :	Gérard PLISSON	licence n° 12983	04/10
Directeurs de Course adjoints PC :	Eric TEMMERMAN	licence n° 26388	04/10
Directeurs de Course ES	Martial PEUGEOT	licence n° 44386	04/11
	A définir	licence n°	
Commissaires Techniques Responsable :	Laurent QUERRY	licence n° 212893	04/12
Commissaires Techniques :	Claude CUENOT	licence n° 4454	04/05
	Bruno DIVERT	licence n° 40573	12/01
	Michel PETETIN	licence n° 217737	04/09
Relation avec les concurrents	Monique FRANCE	licence n° 29181	04/09
Médecin	Julie CHENUT		
Véhicule Tricolore	Alain SIMMEN	licence n°2618	04/12
Chronomètres :	Jean Marie TSCHOFFEN	licence n°196872	04/11
Classement :	Frédéric TOURNIER		
	Jérôme RETROUVEY		

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2,

Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025,

Le Challenge ASA Séquanie 2025

1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leurs heures de convocations pour les vérifications techniques qui auront lieu **samedi 12 avril de 6h45 à 10h45** : Pièces auto Pessans -ZA Combe Parnette – 25440 Lavans les Quingey.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

1.3.3 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur le jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ses équipements ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 44° Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le

Lundi 31 mars 2025 (minuit)

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € (Dont 5€ correspondant au challenge commissaires de la ligue BFC)

- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

- Equipage complet de l'ASA Séquanie : 300 €

-Réduction à 290€ pour les équipages complets féminins à partir de 5 équipages complets féminins autorisés à prendre le départ

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite (mail ou recommandé) parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 4 avril 2025. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2025.

3.1.13. Tous les concurrents devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours.

Au chaque départ d'étape au H-10, à l'entrée du parc fermé, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par le relation concurrents.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le Rallye Régional de Séquanie représente un parcours de 99.33 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 13.3 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 39.9 kms

L'épreuve spéciale est :

ES 1 - 2 - 3 : ROUHE / GOUX SOUS LANDET / LE VAL

6.1.4P. Démonstration

Le 44^{ème} Rallye de Séquanie intégrera des voitures de démonstration qui évolueront avant les voitures modernes. Cela concerne uniquement des voitures de série.

Vous devez présenter les documents suivants aux vérifications administratives puis aux vérifications techniques :

Carte grise

Assurance

Contrôle technique à jour

Pneu de compétition interdit

Titre de participation pilote et copilote à souscrire le jour de l'épreuve

Permis de conduire

Les véhicules de démonstration ne seront pas chronométrés.

Les dépassements sont formellement interdits.

Les reconnaissances et prises de note sont interdites.

Le Directeur de course pourra également fixer une moyenne à sa discrétion.

Le Directeur de Course se donne le droit d'exclure tout équipage pour comportement non adapté.

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.5 Les reconnaissances auront lieu le 6 avril de 8h00 à 13h et le 12 avril de 7h à 10h30. Seuls **3 passages** sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis **lors des vérifications administratives obligatoires les 6 et 12 avril**. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h en agglomération.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

**La remise des prix se déroulera le samedi 12 avril 2025
sur le podium d'entrée de parc final.**

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1 ^{er}	300 €	1 coupe
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe
	3 ^{ème}	100 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{ère}	200 €	1 coupe

Groupe	1 ^{er}	100 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	80 €	1 coupe	si + de 6 partants
	3 ^{ème}	60 €	1 coupe	si + de 10 partants

Classe (1)	1 ^{er}	200 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	150 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 ^{ème}	100 €	1 coupe	Si + de 10 partants

- (1) Les prix par groupe, classe et féminin (équipage 100 % féminin) seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.
(2) Les chèques seront envoyés le jeudi 17 avril par la poste.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.

8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

1^{er} RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE VHC 12 avril 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Visa Ligue BFC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.
Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 12 avril 2025, le Rallye Régional de Séquanie VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n° 9-56 en date du 12 / 01 / 2025.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 09, 10 et 11 avril 2025 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie : Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

Directeur de Course :

Hubert BENOIT

licence n° 3617

Commissaires Techniques VHC:

Michel GUYOT

licence n° 4432

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC 2025

Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025,

Le Challenge ASA Séquanie 2025

1.3. Vérifications

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

Le Passeport technique FIA International Historique (PTH) ou le passeport technique historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 1^o Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le Lundi 31 mars 2025 (minuit)

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits pour les 2 catégories confondues.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 € (Dont 5€ correspondant au challenge commissaires de la ligue BFC)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie : 270 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite (mail ou recommandé) parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 4 avril 2025. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2025.

3.1.13. Tous les concurrents devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours.

Au chaque départ d'étape au H-10, à l'entrée du parc fermé, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par le relation concurrents.

3.3 P Ordre des départs

Le départ du premier VHC est donné avant le 1^{er} concurrent moderne du 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie dans l'ordre croissant des numéros
VHC- Modernes

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC 2025
L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

6.2. Reconnaissances

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le 6 avril de 8h00 à 13h et le 12 avril de 7h à 10h30. Seuls 3 passages sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis **lors des vérifications administratives obligatoires les 6 et 12 avril**. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h en agglomération.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au 44^{ème} Rallye Régional de Séquanie

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 12 avril 2025 sur le podium d'entrée de parc final.

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir